

Fiche Action N° 2

Intitulé de l'action :

Renforcer l'accès à l'emploi des personnes en difficulté résidant sur les quartiers prioritaires de Bordeaux Métropole

Description de l'action / objectifs

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville métropolitain, sur la période couvrant 2015 à 2022, les chiffres rendent compte de réalités sociales et socio-économiques qui demeurent fragiles, voire qui se sont accentués sur certaines problématiques majeures rencontrées sur les territoires de la géographie prioritaire.

Il est ainsi à noter que la pauvreté augmente, 40% des foyers étant désormais sous le seuil de pauvreté (contre 37% en 2013) alors que ce chiffre est de 14% sur l'ensemble de la métropole. De plus, la part des travailleurs précaires atteint désormais 24 % (contre 21 % en 2010) pour 15 % (+ 1 point) sur le reste de la métropole. On constate également, comme au plan national, sur la période 2010 et 2017, une baisse du taux d'activité des femmes de 46 % à 44,5%.

Enfin, concernant la jeunesse, il est nécessairement important de souligner que la part des personnes de plus de 15 ans, ayant terminé leur scolarité sans diplôme, atteint aujourd'hui 38 % sur les quartiers prioritaires (contre 21 % pour la Métropole), la part des diplômés bac + 2 étant deux fois moindre (22% contre 41%).

Face à l'ampleur de ces phénomènes dans les territoires de la politique de la ville, Bordeaux Métropole s'est engagé dès le début de l'été 2020, via un appel à projets, dans une mobilisation générale des acteurs en faveur de l'emploi sur les quartiers prioritaires, dont le périmètre est défini par l'arrêté de décembre 2014, sachant qu'une nouvelle géographie prioritaire est en cours d'élaboration et devrait être officialisée fin d'année 2023.

Les quatre dernières éditions (de 2020 à 2023) de l'appel à projets ont ainsi permis de soutenir des porteurs de projets aux propositions concrètes sur des projets d'accès à l'emploi des jeunes, des femmes et plus largement des personnes en difficultés d'insertion socio-professionnelle. Cela a également fait émerger de façon inédite des acteurs économiques de secteurs divers et de repérer des actions spécifiques en matière d'insertion professionnelle ou d'accès direct à l'emploi.

Pour l'édition de l'appel à projets « Emploi é Quartiers » 2022, 31 dossiers ont été déposés et instruits, pour un volume total de demande de 742.000€. Ces dossiers concernent la remise à l'emploi direct des femmes (17) et la mobilisation des jeunes (14). Ce sont ainsi 18 dossiers qui ont été lauréats, pour un montant total de 400 000€, permettant au total de faire bénéficier de ses actions environ 1 100 personnes des quartiers de la Métropole.

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette édition seront reconduits, à l'identique de l'année 2023, en veillant particulièrement à ce que les porteurs de projets priorisent :

- la qualité des emplois avec le choix de n'exclure sur le principe aucun type de contrat de travail (CDD, CDDI, CDI, intérim)
- un focus sur les publics jeunes en situation de décrochage socio-professionnel, ainsi que sur les familles monoparentales, et les femmes éloignées de l'emploi
- un dispositif dynamique de mobilisation du public et d'évaluation des résultats ciblés en terme d'insertion par l'emploi
- une action opérationnelle dès la période de notification des projets retenus par la Métropole
- un montage financier de l'action prévoyant un co-financement (privé ou public) d'au moins 20%.

Public cible

Les femmes, les jeunes de 18 à 25 ans, les demandeurs d'emploi de longue durée et autre public en difficulté et éloigné de l'emploi, situés sur les quartiers de la géographie prioritaire et en difficultés d'insertion socio-professionnelle (éloignement de l'emploi ; problématique de qualification ; de décrochage scolaire précoce etc.).

Calendrier (début de l'action et durée)

Mise en œuvre des actions au plus tard en novembre 2024, sous réserve de moyens supplémentaires dédiés au bon déroulement de cet appel à projets.

Lancement de l'AAP à compter de Juin 2024, suite à un comité technique en mars/avril pour ajuster la cible des bénéficiaires.

Coût de l'action et cofinanceurs

Budget	Avenant N°2
Bordeaux Métropole	200.000€
Plan Pauvreté	200.000€
Total de l'action	400.000€

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes accompagnées
- Nombre de jeunes (moins de 25 ans) accompagnés et de sorties à l'emploi
- Nombre de femmes (moins de 25 ans et de plus de 25 ans) accompagnées et de sorties à l'emploi
- Nombre de personnes en emploi par type de contrat (et durée)

Comme pour la préparation de la sélection les membres concernés du Service Publics Public de l'Emploi, ainsi que les communes et les partenaires du « contrat de ville » seront associés au dispositif d'évaluation.